## Chambre d'agriculture Saône-et-Loire – FRDR591 – La Mouge

## 15/12/2020

Type de masse d'eau	ESU
Code masse d'eau	FRDR591
Nom masse d'eau	La Mouge
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	Saint-Maurice de Satonnay (06047360) P90=21,4 mg/l
Nombre de communes proposées au classement V1	19
Liste des communes proposées au classement (NB : indiquer avec « * » les communes proposées au titre d'une autre masse d'eau)	Azé, Bissy-la-Mâconnaise, Blanot, Charbonnières, Clessé, Cluny Cortambert, Donzy-le-Pertuis, Hurigny, Igé, La Salle, Laizé, Mâcon, Péronne, Saint- Albain, Saint-Gengoux-de-Scissé, Saint-Martin-Belle-Roche, Saint-Maurice-de- Satonnay, Senozan
Type d'argumentaire (NB : cocher la ou les cases concernées : ☑ )	<ul> <li>□ Compartimentation de la masse d'eau souterraine pour circonscrire la zone contaminée</li> <li>☑ Origine non agricole certaine de la pollution (pollution ponctuelle d'origine domestique, autre) – Origine : pollution domestique avérée (à établir avec des éléments objectifs détaillés)</li> <li>□ Absence de contamination par les nitrates d'origine agricole pour les secteurs dont l'occupation des sols est majoritairement urbaine, forestière ou avec une SAU très faible</li> <li>☑ Autre : dépassement très limité du P90 par rapport à 18 mg/l</li> </ul>
Communes dont le retrait du classement est proposé	A compléter (facultatif) –  NB : certaines communes peuvent rester classées au titre d'autres masses d'eau.
Argumentaire pour modifier le projet de classement soumis à concertation	Le percentile 90 est légèrement au-dessus du seuil avec une valeur de 21,4 mg/l pour cette masse d'eau FRDR591 (12 mesures sur la campagne de référence). Le pic observé en hiver 2018/2019 est consécutif au retour des pluies et donc au lessivage après une période de sécheresse importante.  Sur l'ensemble du suivi des teneurs en nitrates, de 2009 à 2020, la valeur minimale de teneur nitrates mesurée reste importante à 6,9 mg/l (source Naiades). Pour la campagne de référence, la valeur minimale est de 10,5 mg/l en juin 2019. Elle reste également très importante en juillet, août et septembre avec des valeurs respectives à 14, 10,3 et 13,3 mg/l. Ces valeurs relativement élevées en période de basses eaux laissent penser à un bruit de fond dû au rejet d'assainissements.  Mouge à St Maurice de Satonnay  Mouge à St Maurice de Satonnay

Occupation du sol : 39 % de forêts, 17,6 % de prairies et 15,2 % de cultures (total de 71,7 % des surfaces). L'occupation du sol est largement dominée par des situations peu à risque : forêts et prairies permanentes. L'évolution des surfaces en terres arables, de 2015 à 2019, est en très légère baisse avec -2 %, les UGB stagnent (+2%) et la surface des prairies permanentes augmentent quant à elle de 4 %.

Etant donné le faible dépassement du seuil pour le percentile 90, sans doute accentué par une problématique locale liée à l'assainissement, de l'impact du contexte climatique et d'une occupation du sol favorable et stable ces dernières années, tout comme les UGB, le déclassement de cette masse d'eau FRDR591 est demandé.

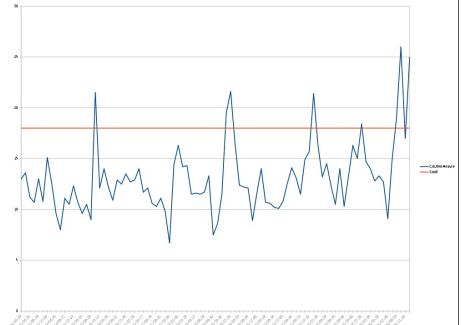
## Synthèse retenue par la DREAL de bassin

Le bassin versant de la Mouge est proposé au classement au regard de la valeur du P90 (21,4 mg/l) dépassant le seuil de 18 mg/l.

Il est rappelé que le code de l'environnement (art. R211-77) prévoit le classement des masses d'eau en prenant en compte la qualité du milieu uniquement et non en fonction de l'occupation des sols.

L'analyse des données montre des dépassements fréquents entre janvier 2010 et décembre 2020. Au total 8 dépassements sur 80 mesures sont constatés, la plupart du temps au début de l'automne :

- 3 dépassements sur 11 analyses durant la 7ème campagne (valeur maximale : 21,6 mg/l) ;
- 1 dépassement avant la 7ème campagne en octobre 2010 (21,5 mg/l);
- 4 dépassements postérieurs à la 7ème campagne, avec une tendance globale à l'augmentation des teneurs mesurées (valeur maximale : 26 mg/l) en octobre 2020.



Deux stations d'épuration à filtres plantés de roseaux sont signalés sur le cours d'eau avec un abattement plus faible en hiver qu'en été, pour ce genre de station d'épuration des eaux usées. Divers problèmes d'assainissements sont identifiés sur ce cours d'eau par le schéma directeur d'assainissement.

Ceci ne suffit toutefois pas à expliquer les nombreux dépassements observés sur la chronique de donnée disponibles.

A ce stade, les éléments disponibles ne permettent pas de justifier une origine non-agricole des pollutions. Les consultations seront l'occasion pour les organismes consultés d'apporter des compléments concernant cette masse d'eau.

	Ces éléments justifient le classement de la masse d'eau FRDR591 – <i>La Mouge</i> et de l'ensemble des communes qui intersectent son bassin versant.  La proposition de classement de cette masse d'eau est donc maintenue.
--	---